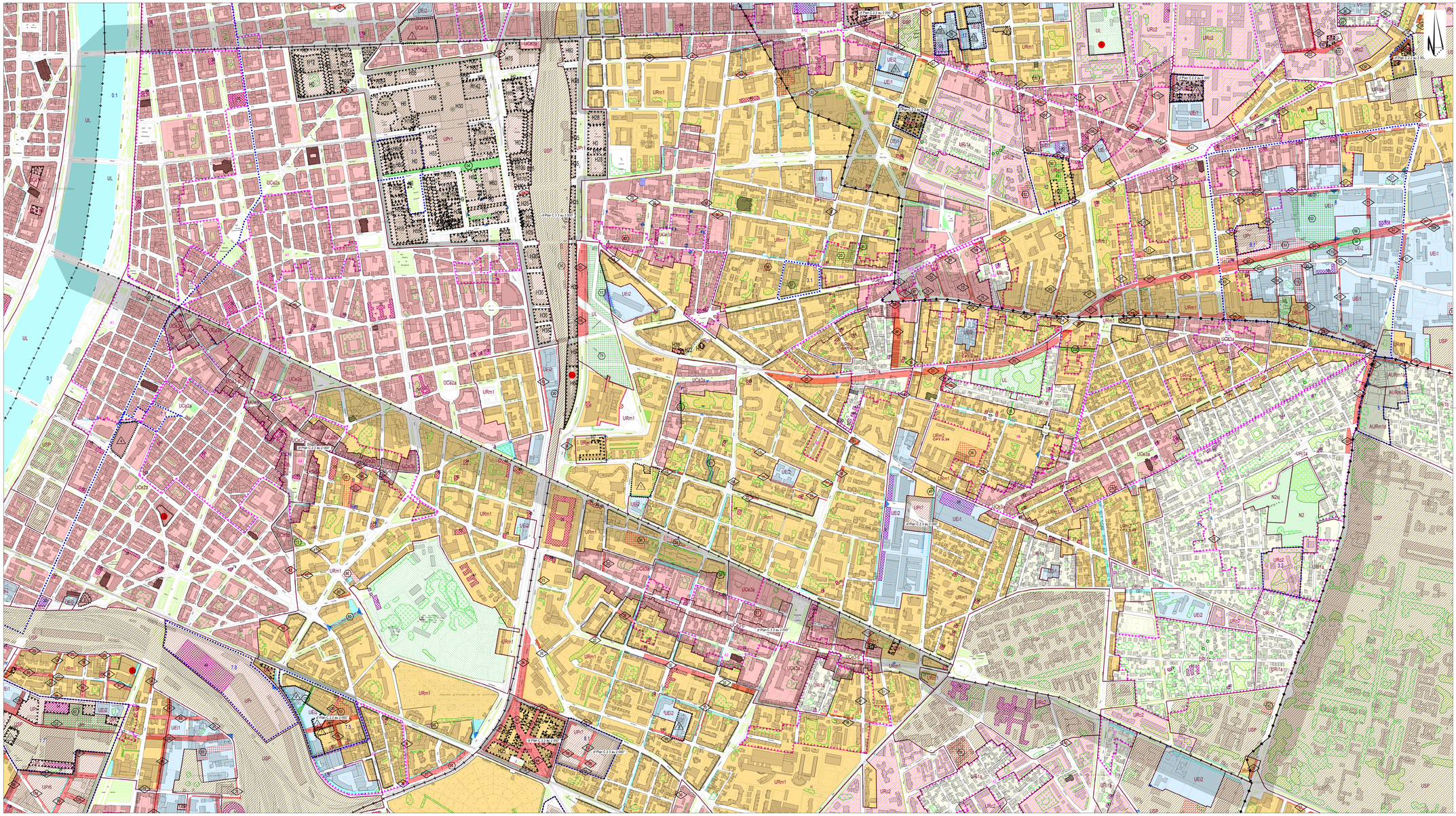

LES ZONES

Urbaines

Pour une meilleure lisibilité des plans, la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

UCa, UCb, UCc, UCd, UCe, UCp, UCv, UCz, UEa, UEp, UEt, UEz, UHa, UHp, UHt, UHz, UPa, UPc, UPd, UPe, UPf, UPg, UPh, UPi, UPj, UPk, UPl, UPm, UPn, UPo, UPp, UPq, UPr, UPs, UPt, UPu, UPv, UPw, UPx, UPy, UPz, UL, ULp, URa, URb, URc, URd, URe, URf, URg, URh, URi, URj, URk, URl, URm, URn, URo, URp, URq, URr, URs, URt, URu, URv, URw, URx, URy, URz, UBa, UBb, UBc, UBd, UBe, UBf, UBg, UBh, UBi, UBj, UBk, UBl, UBm, UBn, UBo, UBp, UBq, UBr, UBs, UBt, UBu, UBv, UBw, UBx, UBy, UBz, UIa, UIb, UIc, UId, UIe, UIf, UIg, UIh, UIi, UIj, UIk, UIl, UIm, UIn, UIo, UIp, UIq, UIr, UIs, UIt, UIu, UIv, UIw, UIx, UIy, UIz, UMa, UMb, UMc, UMd, UMe, UMf, UMg, UMh, UMi, UMj, UMk, UMl, UMm, UMn, UMo, UMp, UMq, UMr, UMs, UMt, UMu, UMv, UMw, UMx, UMy, UMz, UPa, UPb, UPc, UPd, UPe, UPf, UPg, UPh, UPi, UPj, UPk, UPl, UPm, UPn, UPo, UPp, UPq, UPr, UPs, UPt, UPu, UPv, UPw, UPx, UPy, UPz, UQa, UQb, UQc, UQd, UQe, UQf, UQg, UQh, UQi, UQj, UQk, UQl, UQm, UQn, UQo, UQp, UQq, UQr, UQs, UQt, UQu, UQv, UQw, UQx, UQy, UQz, UR, UT, UV, UZ

Contour de zone, URi

A urbaniser

AUCa, AUCb, AUCc, AUCd, AUCe, AUCf, AUCg, AUCh, AUCi, AUCj, AUCk, AUCl, AUCm, AUCn, AUCo, AUCp, AUCq, AUCr, AUCs, AUCt, AUCu, AUCv, AUCw, AUCx, AUCy, AUCz, AUEa, AUEb, AUEc, AUEd, AUEe, AUEf, AUEg, AUEh, AUEi, AUEj, AUEk, AUEl, AUEm, AUEn, AUEo, AUEp, AUEq, AUEr, AUEs, AUEt, AUEu, AUEv, AUEw, AUEx, AUEy, AUEz, AUIa, AUIb, AUIc, AUId, AUIe, AUIf, AUIg, AUIh, AUIi, AUIj, AUIk, AUIl, AUIm, AUIn, AUIo, AUIp, AUIq, AUIr, AUIs, AUIt, AUIu, AUIv, AUIw, AUIx, AUIy, AUIz, AUMa, AUMb, AUMc, AUMd, AUMe, AUMf, AUMg, AUMh, AUMi, AUMj, AUMk, AUMl, AUMm, AUMn, AUMo, AUMp, AUMq, AUMr, AUMs, AUMt, AUMu, AUMv, AUMw, AUMx, AUMy, AUMz, AUPa, AUPb, AUPc, AUPd, AUPe, AUPf, AUPg, AUPh, AUPi, AUPj, AUPk, AUPl, AUPm, AUPn, AUPo, AUPp, AUPq, AUPr, AUPs, AUPt, AUPu, AUPv, AUPw, AUPx, AUPy, AUPz, AUQa, AUQb, AUQc, AUQd, AUQe, AUQf, AUQg, AUQh, AUQi, AUQj, AUQk, AUQl, AUQm, AUQn, AUQo, AUQp, AUQq, AUQr, AUQs, AUQt, AUQu, AUQv, AUQw, AUQx, AUQy, AUQz, AUR, AUT (2 ou 3), AUV, AUZ

Agricoles

A

Naturelles

N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général

Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique

Emplacements réservés pour voirie

Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cyclable

Périmètre d'attente de projet

Localisation préférentielle pour équipement (ex:L1, L15 etc.)

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Boisé Classé

Espace Boisé Classé Fondouk/ Autres remarquables

Plantation sur domaine public

Espace végétalisé à Valoriser

Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique

Délimitation d'Espace de Pleine Terre

Elément Bâti Patrimonial

Périmètre d'intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Richesse du sol et sous-sol

Secteur de Mixité Fonctionnelle

Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non aedificandi

Marge de recul

Ligne d'implantation

Polygone d'implantation

Continuité Obligatoire

Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

Débouché piétonnier

Débouché de voirie

Cheminement à préserver

Commune

Arrondissement

Voie plan 2 000e ou plan masse

Voir orientations d'aménagements et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE EN COMPATIBILITE N°12

APPROBATION - 2025

LYON 3e arrondissement

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement

OPI_MIL_MCO_ZONAGE_C_OFFICIEL_LYON3E-20210210

MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Etienne